

Ramalingom

dit Carouvattounaïk

Cote de référence	FR ANOM COL H 1618
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H1618/ramalingom
Condamné en	1885
Envoyé en	Obock et Guyane française
N° matricule	51 / 24688 / 6380 / 4182 / 6765

Ce dossier contient notamment

Correspondance particulière

Informations

Originaire des Indes. Transporté (1^e catégorie à Obock n°51 puis en Guyane n°24688), libéré (4^e catégorie 1^e section n°6380 puis 2^e section n°4182) ; condamné à la relégation en 1902 (n°6765)

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).